

L'HISTOIRE DES ARTS

(B.O. n° 32 du 28 août 2008)

Introduction

L'histoire des arts est un nouvel enseignement obligatoire, mais ne constitue pas une nouvelle discipline. Cet enseignement est basé sur l'interdisciplinarité. Toutes les disciplines sont concernées, bien que certaines soient privilégiées (lettres, histoire, langues anciennes et vivantes, arts plastiques et éducation musicale).

L'enseignement de l'histoire des arts au collège s'inscrit dans un cursus qui commence à l'école primaire et s'achève à la fin du lycée. Ainsi pendant toute sa scolarité l'élève se familiarise avec l'art, les œuvres majeures du patrimoine, local, national, européen ou mondial. Il constitue un « *cahier personnel d'histoire des arts* », dès que possible sur son ENT. Il développe sa curiosité et sa créativité, ses capacités d'analyse et sa culture personnelle, prend conscience des métiers liés aux domaines artistiques et culturels.

Organisation de l'enseignement (présentation d'après le BO référencé ci-dessus)

L'enseignement de l'histoire des arts s'appuie sur trois piliers :

- Les périodes historiques : de l'Antiquité au IX^{ème} siècle en classe de 6^{ème}, du IX^{ème} siècle à la fin du XVII^{ème} siècle en classe de 5^{ème}, le XVIII^{ème} siècle et le XIX^{ème} siècles en 4^{ème}, et pour la classe de 3^{ème} le XX^{ème} siècle et notre époque.
- Les six grands domaines artistiques : les « arts de l'espace » (architecture, urbanisme...), les « arts du langage » (littérature), les « arts du quotidien » (arts appliqués, design...), les « arts du son » (musique), les « arts du spectacle vivant » (théâtre, danse, musique...), les « arts du visuel » (arts plastiques, cinéma, vidéo...).
- Des thématiques : « Arts, espace, temps », « Arts, Etats et pouvoir », « Arts, mythes et religions », « Arts, techniques, expressions »...

L'enseignement est fondé sur l'étude des œuvres, analysées à partir de quatre critères au moins (formes, techniques, significations, usages). Il s'appuie sur les trois piliers définis ci-dessus, en les croisant. Ainsi les savoirs acquis dans chaque discipline sont fédérés autour d'une question commune.

L'enseignement de l'histoire des arts doit aussi favoriser des partenariats entre le collège et des musées, des lieux d'exposition et de spectacle, les dispositifs artistiques et culturels financés par les collectivités territoriales...

L'évaluation :

L'enseignement de l'histoire des arts fait l'objet d'une évaluation spécifique et concertée à chaque niveau scolaire, utilisant les supports d'évaluation en usage (bulletin scolaire).

La validation :

« Il fait l'objet d'une validation aux paliers définis dans le *Livret de compétences et de connaissances* » (en particulier le pilier 5 du socle « culture humaniste », palier 3 en fin de collège, et des items d'autres piliers éventuellement, notamment des compétences 4 (TICE) et 7 (autonomie et initiative). « Il fait l'objet d'une épreuve obligatoire au diplôme national du

brevet, visant à sanctionner les connaissances et les compétences acquises dans le domaine de l'histoire des arts. »

Un projet « histoire des arts » à Georges Gironde

Les réflexions et débats menés au cours de réunions du conseil pédagogique ou en plénière ont débouché sur les remarques et propositions suivantes :

- Le choix de la période dans laquelle doivent être choisies les œuvres étudiées est imposé par le découpage du programme d'histoire. En revanche le domaine artistique et la thématique sont laissés au libre choix des enseignants pour chaque classe. L'idée d'imposer un domaine et une thématique pour tout un niveau a été abandonnée. En revanche plusieurs classes peuvent travailler parallèlement sur les mêmes sujets et œuvres, sur la base du volontariat. Ainsi en 2010-2011 et en 2011-2012 les élèves de toutes les classes de 5^{ème} ont suivi un projet commun en lien avec le programme de leur voyage à Paris
- Il convient de mobiliser toutes les disciplines autour de cet enseignement de l'histoire des arts : les collègues d'histoire et des disciplines artistiques ne doivent pas supporter seuls cet enseignement. Par exemple en 2009-2010, en troisième, mesdames Valais (EPS) et Berthelot (**lettres**), ainsi que M. Dardelle (**éducation musicale**) ont travaillé sur *Le Sacre du Printemps* de Stravinsky.
- Dans la mesure du possible, l'étude du patrimoine local (haut Anjou – segréen - Angers) doit être privilégiée. Cela doit faciliter un accès direct aux œuvres, même si le transport va demeurer un obstacle. La programmation du centre culturel de Segré pourra également servir de base pour le choix des objets d'étude.
- L'enseignement de l'histoire des arts se fait sur les heures de cours habituels, et correspond dans tous les cas à une partie de la progression annuelle, toutes les disciplines intégrant une dimension « histoire des arts » dans leur programme. La préparation des séances s'inscrit donc dans la charge de travail habituelle des professeurs. L'élément nouveau se situe dans la concertation qui doit s'instaurer entre les collègues des disciplines mobilisées dans une classe donnée.
- La constitution des équipes pédagogiques prendra en compte les projets des enseignants désirant travailler ensemble sur des œuvres dans le cadre d'un domaine et d'une thématique définies conjointement..

Le principal
Dominique LE PORS